



Migrations

L'Afrique, nouvelle plateforme pour les expulsions de Washington

Les États-Unis ont engagé des partenariats avec plusieurs pays africains, comme la RDC ou le Cameroun, afin d'y transférer des personnes expulsées, y compris des ressortissants d'autres continents. Les États réticents s'exposent à de fortes pressions et à des sanctions.

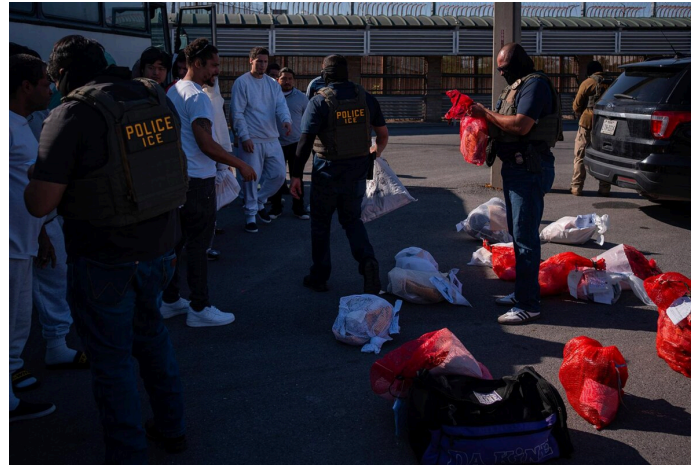
Fanny Pigeaud

1 mai 2026 à 13h19

La phrase prononcée le 18 avril sur TV5 par la première ministre de la République démocratique du Congo (RDC), Judith Suminwa Tuluka, a choqué une partie de ses compatriotes. « *C'est un service que nous rendons aux États-Unis d'Amérique* », a-t-elle justifié au sujet de l'accueil à Kinshasa de migrant-es expulsé-es par Washington.

Quelques heures plus tôt, dans la nuit du 16 au 17 avril, quinze personnes (huit femmes et sept hommes) avaient été débarquées contre leur gré dans la capitale congolaise. Originaires de Colombie, d'Équateur et du Pérou, elles sont arrivées à bord d'un avion affrété par la police états-unienne de l'immigration (ICE), puis ont été conduites dans un complexe hôtelier proche de l'aéroport.

Le gouvernement congolais avait tenté, début avril, de préparer les esprits, avec un communiqué évoquant la mise en place prochaine d'un « *dispositif d'accueil temporaire de ressortissants de pays tiers relevant des mécanismes migratoires des États-Unis* », mais sans en préciser les modalités. Selon certaines sources, une cinquantaine de personnes pourraient être ainsi transférées chaque mois des États-Unis vers la RDC.



Un agent fédéral inspecte les effets personnels de migrants avant leur expulsion, au Texas, le 13 mars 2026. © Photo Felix Marquez / AP / Sipa

Comment un pays en guerre, qui compte plusieurs millions de déplacé-es internes et de réfugié-es vivant dans la misère, peut-il accepter d'accueillir des personnes expulsées d'un autre continent, s'interroge-t-on à Kinshasa. Judith Suminwa Tuluka a tenté de rassurer, en affirmant que les États-Unis assumaient le coût de leur prise en charge. Mais les inquiétudes dépassent l'aspect matériel : société civile et partis d'opposition dénoncent des atteintes potentielles à la souveraineté, à la sécurité nationale et au respect du droit humanitaire.

L'Institut de recherche en droits humains (IRDH), basé à Lubumbashi, estime que la RDC, en devenant « *une plateforme d'externalisation migratoire pour les États-Unis* » et en participant à un mécanisme de « *transferts forcés* », s'expose « *à une responsabilité internationale pour complicité de traitements inhumains et dégradants* ».

Des accords opaques

La RDC n'est pas le seul pays africain engagé dans ce type de coopération avec Washington. Le Cameroun, l'Eswatini (ex-Swaziland), la Guinée équatoriale, le Ghana, le Libéria, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda ont eux aussi accueilli ces derniers mois des ressortissant-es de pays tiers.

Des partenariats similaires ont été noués par l'administration de Donald Trump en Amérique latine

(Costa Rica, Équateur, Salvador, Mexique, notamment) et en Europe (au Kosovo et en Pologne). Et ce n'est sans doute pas fini : « *Chaque semaine, les rumeurs vont bon train concernant de nouvelles négociations et la conclusion d'accords* », note Nicole Widdersheim, directrice adjointe du bureau de Human Rights Watch (HRW) à Washington.

Pour les autorités états-uniennes, l'objectif est clair : atteindre un quota d'expulsions et inciter par la peur les gens à partir d'eux-mêmes, explique Nicole Widdersheim. Les profils visés sont variés : demandeurs et demandeuses d'asile débouté·es sans examen de leur dossier, ou dont les procédures sont en cours ; personnes ayant reçu le statut de réfugié·e ou protégées contre l'expulsion vers leur pays d'origine en raison de risques de torture ou de persécution ; individus frappés d'une mesure d'expulsion définitive sans que leur renvoi vers un autre pays ait été prévu...

Tout se fait dans l'opacité. Au Cameroun, par exemple, c'est par un article du *New York Times* que la population a appris en février l'existence d'un tel dispositif et le transfert récent, en deux voyages, de dix-sept personnes dans le pays. Le contenu des accords conclus est par ailleurs tenu secret.

« [Ces dispositifs] portent atteinte au droit international, y compris aux conventions relatives aux réfugiés. »

Aimée-Noël Mbiyozo, analyste

Que ce soit aux États-Unis ou dans les États africains concernés, « *les citoyens ne savent pas ce qui a été négocié ni le coût réel* » de ces arrangements, souligne Aimée-Noël Mbiyozo, analyste au sein de l'Institut d'études de sécurité (ISS), basé en Afrique du Sud. Par conséquent, ils ne peuvent pas « *se prononcer en connaissance de cause sur la question de savoir si leur gouvernement agit dans leur intérêt* ».

Selon des sénateurs et sénatrices démocrates états-uniennes, plusieurs pays auraient reçu des financements : 7,5 millions de dollars pour la Guinée équatoriale et le Rwanda ou 5,1 millions pour l'Eswatini. D'autres auraient obtenu « *des préférences commerciales, la levée des restrictions de visa, un allègement des sanctions ou d'autres "deals"* », selon Nicole Widdersheim. À l'inverse, les États réticents s'exposent à de fortes

pressions et à des sanctions : « *Menaces de droits de douane, annulation des visas diplomatiques, entre autres* », relève Aimée-Noël Mbiyozo.

Ayant refusé de coopérer, le Nigeria en a fait l'expérience. Ses ressortissant·es restent soumis·es à une interdiction de voyager – l'administration Trump continue néanmoins de lui vendre des armes et d'entretenir d'autres types de relations avec lui, précise Nicole Widdersheim. D'autres États, comme l'Ouganda, ont tenté d'encadrer ces transferts : Kampala n'accepte que des personnes d'origine africaine, prêtes à rentrer chez elles, et refuse les mineur·es non accompagné·es ainsi que les personnes ayant un casier judiciaire.

Ces dispositifs, « *qui portent atteinte au droit international, y compris aux conventions relatives aux réfugiés* », ont des conséquences politiques, relève Aimée-Noël Mbiyozo : des pays africains au bilan médiocre en matière de droits humains sont désormais considérés comme suffisamment « sûrs » pour accueillir des migrant·es de pays tiers, ce qui peut encourager leurs dirigeant·es à continuer de bafouer les libertés fondamentales.

Programmes de retour

Pour les personnes expulsées, les conditions de transfert sont pour le moins difficiles. Elles voyagent menottées, certaines découvrent leur destination en cours de route. Une fois sur place, elles peuvent, selon la nature de l'accord conclu avec le pays hôte, être détenues, confinées, transférées vers d'autres pays ou déposer une demande d'asile. Celles arrivées en avril à Kinshasa n'ont pas été autorisées depuis à sortir de leur hôtel. Au Ghana, d'autres ont été enfermées dans un camp militaire dans des conditions éprouvantes, avant d'être déportées vers un autre pays.

Les dix-sept Africain·es (Angola, RDC, Éthiopie, Ghana, Maroc, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe) transféré·es au Cameroun en début d'année bénéficient d'un traitement plus favorable grâce à leur avocat, Joseph Fru Awah. « *Bien qu'ils se trouvent dans un centre de rétention, ils ont reçu un récépissé de perte de document tenant lieu de pièce d'identité, ce qui leur permet de sortir du centre et d'y revenir chaque jour* », explique-t-il à *Mediapart*, tout en précisant avoir été témoin de « *tensions, de pressions et de menaces* ».

Quatre de ces migrant·es sont déjà retourné·es dans leur pays, dans le cadre du programme Retour volontaire et de réintégration (RVAR) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). « *Plus important encore, le gouvernement camerounais, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a entamé un processus de demande d'asile pour ceux qui ont décidé de rester* », après avoir mis en balance leur sécurité au Cameroun et le risque de nouvelles persécutions dans leur pays d'origine, précise Joseph Fru Awah.

Il ajoute que chacun·e de ces personnes bénéficiait aux États-Unis d'une suspension d'expulsion, en vertu de l'Immigration and Nationality Act (INA) ou de la Convention contre la torture. « *Les instructions de l'OIM sont claires : toute personne souhaitant retourner dans son pays d'origine dans le cadre du programme RVAR sera assistée, mais cela doit se faire sur la base d'un consentement éclairé* », souligne-t-il également.

Selon les pays, les réactions varient face à ces dispositifs. Au Cameroun, ni la société civile ni les partis politiques ne se sont exprimés, tandis qu'en Ouganda, qui a accueilli début avril une douzaine de personnes,

l'Uganda Law Society, l'ordre des avocats, dénonce un « processus indigne, pénible et déshumanisant », qui réduit les personnes transférées « *à de simples biens meubles* ». Elle prévoit de contester la légalité de ces expulsions devant les tribunaux. Des migrant·es ont engagé des recours judiciaires : trois hommes expulsés en juillet 2025 vers l'Eswatini, dont un Cubain et un Yéménite qui sont toujours emprisonnés sur place, ont saisi l'organe de défense des droits humains de l'Union africaine.

Si la politique de l'administration Trump est largement critiquée par les organisations de défense des droits humains et les expert·es des Nations unies, elle n'est toutefois pas nouvelle. L'Australie, le Royaume-Uni et l'Union européenne pratiquent depuis longtemps « l'externalisation du traitement des demandes d'asile et des retours vers les pays africains », avec l'idée que les intérêts de l'Afrique comptent moins que ceux des pays occidentaux, rappelle la chercheuse Kelly E. Stone, de l'Institut d'études de sécurité.

Fanny Pigeaud